

# RÈGLEMENT DES CADRES VALAISANS SAISON 2018-2019

### 1. Organisation et mission

Le mouvement junior cantonal est géré par la commission juniors qui a pour mission de :

- Coordonner les informations dans les trois régions du canton
- Elaborer un programme annuel des activités
- Recruter les nouveaux cadres valaisans
- Superviser la collaboration avec les entraîneurs
- Présenter au comité la candidature de nouveaux entraîneurs
- Annoncer les entraînements auprès de l'office cantonal du sport, voire de Swiss Tennis
- Soumettre au comité des décisions importantes à prendre pour le mouvement junior

Les membres de cette commission juniors sont :

- Le président de l'ARVsT/RVTW
- Le chef junior cantonal
- La secrétaire du comité cantonal
- Le responsable J&S du comité cantonal
- Les représentants des 3 régions Haut, Centre et Bas-Valais
- Le responsable en charge de la communication avec les parents

## 2. Types de cadres

Les cadres valaisans sont répartis en trois catégories :

- Cadres C 1 entraînement hebdomadaire
- Cadres B 2 entraînements hebdomadaires
- Cadres A 3 entraînements hebdomadaires, intégrant aussi l'Académie Valais Tennis

#### 3. Sélection

Les nouveaux cadres sont sélectionnés lors d'une demi-journée de tests tennistique et physique, organisée une fois par année par l'ARVsT pour les juniors âgés de 7 à 10 ans.

Les juniors sont présentés par les clubs ou directement invités par notre association.

Lorsqu'un junior est sélectionné, il est automatiquement membre de notre structure cantonale **durant 2 ans.** Demeurent réservés les points de l'article 8 du présent règlement.

#### 4. Prestations de l'ARVsT en faveur des cadres C - B - A

L'ARVsT élabore les groupes d'entraînements pour la saison ainsi que le planning annuel. L'ARVsT organise les activités suivantes :

- Entraînements hebdomadaires de tennis et de physique

Cadres C	1 X 1h30 tennis	Chaque semaine avec les cadres
	1 X 1h00 physique	
	1 ou 2 h tennis avec le club	A organiser directement
		par les parents avec le club
Cadres B	2 X 1h30 tennis	Chaque semaine avec les cadres
	1 X 1h00 physique	
	1 ou 2 h tennis avec le club	A organiser directement
		par les parents avec le club
Cadres A	3 X 1h30 tennis	Chaque semaine avec les cadres
	1 X 1h00 physique	
	heures privées	Au sein de l'académie à organiser
		directement par les parents

- Deux tests de condition physique par année
- Un ou deux week-ends d'entraînements durant la saison selon l'âge des enfants
- Une ou deux délégations en tournoi par année, selon l'âge des enfants et accompagnées par nos entraîneurs, sans les parents
- Une semaine d'entraînement intensive durant l'été hors canton
- Des journées d'entraînement à option durant l'été
- Prise en charge des frais liés à la location des courts par l'académie

#### 5. Prestations obligatoires du cadre et de ses parents

- Participation à tous les entraînements de tennis et de physique. En cas d'absence pour des raisons médicales ou scolaires, les parents doivent informer l'entraîneur
- Participation aux activités proposées
- Participation au nombre minimum de matchs demandé selon le statut cadre

Cadres C	25 matchs par année *		
Cadres B	40 matchs par année *	80 au maximum	
Cadres A	40 matchs par année *	80 au maximum	

<sup>\*</sup> A adapter selon discussion avec la commission junior

- Participation aux championnats valaisans juniors été et hiver
- Participation aux championnats valaisans actifs dès l'âge de 13 ans
- Participation aux qualifications ainsi qu'aux championnats nationaux juniors d'été et d'hiver dans la mesure où ils sont qualifiés.
- Signature et respect par le cadre et ses parents de la charte annuelle.

- Paiement des frais d'entraînement selon les tarifs indiqués ci-dessous (possibilités d'arrangements).
- Respect du code de conduite édicté par Swiss Tennis. Le junior adopte une attitude sportive et correcte en toute circonstance.

## 6. Tarifs pour les cadres

Cadres C	Fr. 2'200 par année	Soit Fr. 23.15 de l'heure
Cadres B	Fr. 2'600 par année	Soit Fr. 17.10 de l'heure
Cadres A	Fr. 2'800 par année	Soit Fr. 13.40 de l'heure

Ces tarifs comprennent également les heures de condition physique.

## 7. Tarifs pour l'académie

Cadres valaisans	Possibilité cours sur inscription	
	Individuel	Fr. 70 de l'heure
	Groupe de deux	Fr. 35 de l'heure
	Groupe de trois	Fr. 25 de l'heure
	Groupe de quatre	Fr. 20 de l'heure
Non cadres valaisans	Possibilité cours sur inscription	
été	Individuel	Fr. 75 de l'heure
	Groupe de deux	Fr. 40 de l'heure
	Groupe de trois	Fr. 28 de l'heure
	Groupe de quatre	Fr. 23 de l'heure
Non cadres valaisans	Possibilité cours sur inscription	
hiver	Individuel	Fr. 85 de l'heure
	Groupe de deux	Fr. 45 de l'heure
	Groupe de trois	Fr. 32 de l'heure
	Groupe de quatre	Fr. 25 de l'heure

Ces tarifs ne comprennent pas le prix du court qui est pris en charge entièrement par l'ARVsT.

#### 8. Sanctions

En cas de non-participation à une délégation ou à un camp (une fois l'organisation terminée), un montant équivalent aux frais de l'organisation sera demandé.

En cas de non-respect de ses obligations ou de comportement inadéquat du junior ou de ses parents, le junior sélectionné pourra être exclu de notre structure par décision du comité cantonal sur proposition de la commission juniors, après avoir entendu au préalable le junior et/ou son représentant légal. Aucun droit de recours n'est accordé au sujet de la décision du comité cantonal.

## 9. Révision du statut de cadre

Le statut du cadre est évalué chaque année et peut faire l'objet de modifications.		
Le présent règlement entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> août 2018.		
Raphaël Bender Président	Samuel Favre Responsable junior	
Le cadre	Représentant légal	